

Le discours du pape François à l'occasion des cinquante ans de *Musicam Sacram*

prononcé le 4 mars 2017

Comme souvent, les discours du pape François retiennent l'attention par leur ton direct et par leur souci pastoral. Son discours à l'occasion des cinquante ans de *Musicam Sacram*, le 4 mars 2017 n'échappe pas à la règle. En peu de mots, le pape s'inscrit dans le sillage de ses prédécesseurs, tout en tournant cet héritage vers les nouveaux horizons qui s'ouvrent aujourd'hui.

Nous avons sollicité plusieurs auteurs pour un décryptage.

Le P. Sébastien Guiziou, Curé de Quimper – Saint-Corentin, a été frappé par les propos qui mettent en valeur l'interdisciplinarité : celle-ci favorise la rencontre et le dialogue, l'œcuménisme, la mission, la formation.

Jo Akepsimas, auteur, compositeur, interprète, orchestrateur et directeur artistique, nous fait profiter du recul considérable qui est le sien : il met en regard les propos du pape avec ceux de ses prédécesseurs.

Joseph Thirouin, chantre-animateur en paroisse, compositeur et cofondateur du site psaumedudimanche.fr, se penche sur la notion de patrimoine évoquée dans le discours.

Philippe Barras, enseignant à l'Institut Supérieur de Liturgie, directeur du Centre interdiocésain de pastorale catéchétique de Lille et directeur de rédaction de La Maison-Dieu, aborde la difficile question de l'inculturation abordée par le pape François.

P. Olivier de Cagny, curé de la paroisse Saint-Louis en l'île à Paris et responsable de la Commission diocésaine de pastorale sacramentelle et liturgique du diocèse de Paris, nous rappelle en peu de mots la signification de la participation active.

Vincent Declaire, compositeur, organiste, professeur d'analyse et de formation musicale à Sevran en Seine-Saint-Denis, nous fait comprendre ce que l'émotion peut apporter à la liturgie. La question n'avait jamais été formulée par un pape de cette façon.

Enfin, P. Marcel Metzger, professeur émérite de la faculté de théologie catholique de l'université de Strasbourg et curé « multicampanaire » aux environs de Strasbourg, met en avant le souhait œcuménique du pape.

Le Service National de Pastorale liturgique et Sacramentelle

Le pape François et la musique sacrée : un discours bref mais riche d'enseignements

Par P. Sébastien Guiziou,
Curé de Quimper – Saint-Corentin

Le père Sébastien Guiziou a été frappé par les propos qui mettent en valeur l'interdisciplinarité : celle-ci favorise la rencontre et le dialogue, l'œcuménisme, la mission, la formation.

Quand le Pape François parle de musique, on y regarde de plus près tant il est rare qu'il s'exprime dans les domaines de la liturgie, de l'art, de la musique sacrée ou du chant liturgique. Ce petit discours a une portée intéressante car le Pape met en relief différents aspects pastoraux qui lui sont chers : l'interdisciplinarité qui favorise la rencontre et le dialogue, l'œcuménisme, la mission, la formation. Il faut noter que c'est par la porte de la culture contemporaine que le domaine de la musique sacrée est abordé. Comment la musique sacrée peut-elle être un élément important du christianisme actuel pour entrer en dialogue et évangéliser une culture qui semble vouloir évacuer toute dimension chrétienne ? L'émotion apparaît comme un vecteur que le Pape met en avant. Celle-ci a toujours été suspectée comme pouvant détourner du Mystère que l'on célèbre, mais n'y a-t-il pas quelque chose de très évangélique dans cette approche ? Les disciples d'Emmaüs eux-mêmes étaient bouleversés après la mort de Jésus et, en même temps, avaient un cœur tout brûlant capable d'accueillir la nouveauté de la Résurrection. Le Christ les rejoint et, à partir de leur émotion, leur révèle son Mystère en s'appuyant sur les Ecritures (Lc 24, 25-27).

Le Pape fonde son argumentation sur la notion de « participation active » qui, rappelons-le, provient à l'origine du Motu proprio de Pie X *Tra le sollecitudini sur la musique sacrée* (1903). Il insiste aussi sur le fait que la musique sacrée et le chant liturgique d'aujourd'hui doivent, avant tout, avoir une visée mystagogique et puissent « transmettre le sens de la gloire de Dieu, de sa beauté et de sa sainteté ». Afin qu'ils poursuivent leur développement et assurent leur mission, ils doivent s'inculturer sans pour autant perdre leur substance originelle. Mais qui veut avancer s'assoit d'abord pour fonder. La formation des musiciens d'Eglise, des prêtres et des consacrés est primordiale pour favoriser un dialogue fructueux avec le monde contemporain : formation technique et artistique mais aussi théologique et liturgique, culturelle et sociale. Enfin, on peut noter la dimension œcuménique du discours qui est discrète mais non moins réelle. La riche diversité liturgique et musicale des différentes confessions chrétiennes est un vrai atout pour une meilleure connaissance commune réciproque. Elle peut être un lieu important qui permette de marcher vers la pleine unité des disciples du Christ.

Le discours du pape François en regard des diverses interventions pontificales sur le sujet de la musique sacrée et de la musique liturgique

Par Jo Akepsimas,
auteur, compositeur, interprète, orchestrateur et directeur artistique

Jo Akepsimas nous fait profiter du recul considérable qui est le sien : il met en regard les propos du pape aux participants au congrès international de musique sacrée avec ceux de ses prédécesseurs.

Dans son discours, François s'inscrit dans la ligne de ses prédécesseurs, mais on pourra repérer ici ou là quelques traits qui lui sont propres. Il a abordé plusieurs thèmes :

1. L'importance de la **participation de l'assemblée des fidèles**. Tous les papes d'après le Concile (chacun à sa manière) ont repris cette recommandation de la Constitution sur la Liturgie. Benoît XVI indiquait que « *la participation active (...) ne consiste pas seulement à parler, mais aussi à écouter, à accueillir par les sens et avec l'esprit la Parole, et cela vaut aussi pour la musique liturgique* ». ¹ Comme ses prédécesseurs, François précise qu'« *il s'agit avant tout de participer intensément au Mystère de Dieu, à la « théophanie » qui s'accomplit dans toute célébration eucharistique* ». « *La participation active consiste donc à savoir entrer profondément dans ce mystère (...) grâce en particulier au silence religieux (...)*. Et François ajoute que « *la réflexion sur le renouveau de la musique sacrée* » doit se situer « *dans cette perspective* ».

2. Le pape argentin insiste (comme tous les papes avant lui) sur **l'équilibre entre Tradition et Inculturation**. Paul VI dans son Exhortation Apostolique *Evangelii Nuntiandi* écrivait : « *La rupture entre Évangile et culture est sans doute le drame de notre époque...* ». ² Jean Paul II déclarait : « *L'Incarnation du Verbe fut aussi une incarnation culturelle* ». ³ Il reviendra sur le sujet dans *Catechesi tradendae* (16 octobre 1979), dans l'encyclique *Slavorum Apostoli* (1985) et surtout dans l'encyclique *Redemptoris Missio* (1990). Benoît XVI, fin mélomane et musicien, notait qu'« *un aggiornamento authentique de la musique liturgique ne peut avoir lieu que dans le sillage de la grande tradition du passé, du chant grégorien et de la polyphonie sacrée.* » ⁴

Si Paul VI et Jean-Paul II mettaient l'accent plutôt sur l'inculturation, et Benoît XVI sur la Tradition, François ajoute une petite nuance significative. Il assigne une « *double mission* » à l'Eglise : « *il s'agit, d'un côté, de sauvegarder et de valoriser le patrimoine riche et multiforme*

¹ Benoît XVI Message du Saint Père aux membres de l'association musicale italienne Santa Cecilia réunis pour un Congrès à Rome, 10 nov. 2012

² *Evangelii Nuntiandi* 20, 1975

³ Jean Paul II, Lettre autographe de fondation du Conseil Pontifical pour la culture, 20 mai 1982, in Documentation Catholique 79 (1982) p. 604-606

⁴ Benoît XVI, Allocution du 25 juin 2006 lors du concert offert en l'honneur du Saint Père par la Fondation Domenico Bartolucci.

hérité du passé, en l'utilisant de façon équilibrée dans le présent et en évitant le risque d'une vision nostalgique ou « archéologique ». D'autre part, il est nécessaire de faire en sorte que la musique sacrée et le chant liturgique soient pleinement « inculturés » dans les langages artistiques et musicaux de l'actualité ». On notera que François parle de « Tradition », mais ne nomme pas explicitement le chant grégorien.

3. François assigne également à la musique sacrée et au chant liturgique la tâche de faire « **vibrer le cœur de nos contemporains, en créant un climat émotif opportun, qui dispose à la foi et suscite l'accueil et la pleine participation au mystère que l'on célèbre** ». Il semblerait qu'avec cette orientation le pape actuel innove, même si les termes « *climat émotif* » restent vagues. Fait-il allusion à la manière de pratiquer le chant dans les communautés nouvelles ? Pense-t-il aux mouvements pentecôtistes, très fleurissants en Amérique du Sud ? En tout cas, on notera l'adjectif « **opportun** » qu'il emploie.

4. François relève que « **la rencontre avec la modernité et l'introduction des langues parlées dans la liturgie** » a produit « *parfois* » certains effets négatifs : « *une certaine médiocrité, superficialité et banalité...* ». Sur ce point, tous ses prédécesseurs ont pris clairement position, en particulier Benoît XVI, encore Cardinal, qui, dans son ouvrage « *L'esprit de la Liturgie* » (2001), sans rejeter le bien-fondé de la réforme liturgique du Concile, critiquait la traduction dans les faits des recommandations du Concile, à partir des années 1970.

5. C'est pour cette raison que le pape actuel (comme tous ses prédécesseurs) insiste au début et à la fin de son discours sur l'importance de la « **formation esthétique et musicale** ».

6. Il exhorte à ce que la formation se fasse dans « **une attitude œcuménique** ». Cette orientation paraît nouvelle. Pourtant, plusieurs essais ont été faits pour adapter des paroles sur des mélodies du psautier huguenot ou du choral luthérien. Et, à plusieurs reprises, Benoît XVI avait appelé au renouveau de la synergie entre l'Orient et l'Occident⁵, afin que l'Europe puisse vivre de nouveau en respirant avec « *ses deux poumons* », thème cher à Jean-Paul II.

7. On notera que François utilise par trois fois l'expression « **la musique sacrée et le chant liturgique** ». Nous sommes habitués dans les textes officiels (y compris ceux du Concile) plutôt à l'expression « musique sacrée » qui pourrait être floue, car on y inclut toutes sortes de musiques (du grégorien aux compositions contemporaines, en passant par Palestrina, Bach, Mozart etc). L'expression « *chant liturgique* » semblerait nouvelle sous la plume d'un pape. Pourtant aussi bien Jean-Paul II que Benoît XVI l'ont parfois utilisée à côté de celle de « musique sacrée ».⁶

⁵ On notera, entre autres, son audience générale du 21 mai 2008, au cours de laquelle il parle du théologien-poète et compositeur syrien Romanos le Mélode (5^e s.).

⁶ Jean-Paul II dans son *Chirographe pour le centenaire du Motu Proprio « Tra le sollecitudine » sur la Musique Sacrée* § 5 et 7. Benoît XVI lors de son message aux membres de l'association Santa Cecilia réunis pour un Congrès à Rome – 10 nov. 2012 « *Efforcez-vous d'améliorer la qualité du chant liturgique...* ». Voir aussi les citations dans les paragraphes 1 et 2.

Le patrimoine musical en liturgie

Par Joseph Thirouin,
*chantre-animateur en paroisse, compositeur et cofondateur du site
 psaumedudimanche.fr*

Joseph Thirouin se penche sur la notion de patrimoine évoquée dans le discours.

Dans son discours du 4 mars 2017, prononcé à l'occasion des cinquante ans de l'instruction *Musicam Sacram*, le Pape François invite l'Église à assumer, dans l'expression de sa foi, les styles musicaux actuels. Dans un même mouvement, il souhaite aussi – et nous voudrions nous y arrêter – « sauvegarder et valoriser le patrimoine riche et multiforme hérité du passé, en l'utilisant de façon équilibrée dans le présent et en évitant le risque d'une vision nostalgique ou "archéologique" ». De tels propos ont une parenté frappante avec ceux que Benoît XVI prononçait dix ans auparavant, le 13 octobre 2007, dans un discours à l'Institut pontifical de musique sacrée : « L'Autorité ecclésiastique, » disait-il alors, « doit s'engager à orienter avec sagesse le développement d'un genre musical exigeant, sans en "congeler" le patrimoine, mais en tentant d'inscrire dans l'héritage du passé les nouveautés valables du présent, pour parvenir à une synthèse digne de la haute mission qui lui est réservée dans le service divin ».

On le voit, François et Benoît partagent une même préoccupation en faveur de l'« héritage », du « patrimoine » musical, hautement conscients que la genèse et le déploiement de la musique occidentale sont indissociables de l'histoire de la chrétienté : de l'apparition du chant grégorien jusqu'à notre début de siècle, un immense répertoire religieux s'est constitué, à la faveur du soutien d'une Église qui a toujours eu besoin de musique pour ses liturgies. Des centaines de créateurs, au fil des ans, ont donc écrit de la musique pour la louange de Dieu, de façon plus ou moins inspirée, plus ou moins sincère, bien sûr, et avec les moyens musicaux de leur temps : une musique d'abord essentiellement vocale, puis peu à peu plus polyphonique, plus sophistiquée, plus instrumentale ; une musique de tous les excès comme de toutes les austérités, selon les époques et les obédiences chrétiennes ; en somme, une musique où parle la voix de nos pères dans la foi.

Dans nos célébrations paroissiales d'aujourd'hui, force est de constater que ce vaste répertoire est tantôt absent, tantôt réduit à ce que l'orgue soliste peut en faire entendre. On peut avancer à cela quelques explications : tout d'abord, un manque de moyens humains. Ensuite, dans le sillage du concile Vatican II, l'appel à une liturgie qui favorise la « participation consciente, active et fructueuse des fidèles » (*Sacrosanctum Concilium*, n° 11) a pu être interprété de façon restrictive comme l'appel à un « agir » extériorisé de l'assemblée, alors que l'écoute (de la Parole de Dieu, de la prière eucharistique, de musique...) peut être aussi active que le chant, quoiqu'elle le soit de façon moins ostensible. Enfin, le divorce opéré au XX^e siècle entre la musique savante et la musique populaire a valu à la musique des siècles passés (sacrée comme profane) de quitter la culture majoritaire, et il est devenu moins naturel, pour les chrétiens d'aujourd'hui, de se tourner vers elle.

Pourtant, patrimoine savant et liturgie auraient beaucoup à gagner à se réconcilier. La musique sacrée a perdu une part de sa pertinence et de son pouvoir d'évocation à être exécutée hors de toute sphère religieuse ; les salles de concerts « classiques » en sont conscientes, puisqu'elles cherchent à restaurer une part de sa dimension liturgique, en programmant par exemple l'*Oratorio de Noël* de Bach en fin d'année, ou les *Sept Dernières Paroles du Christ en croix* de Haydn au moment de la Semaine sainte. Parallèlement, le patrimoine si varié dont parle le pape François, en ouvrant plus largement ses trésors aux fidèles au sein même des célébrations, pourrait les inviter à un surcroît d'intériorité contemplative, et en aiguisant leur sens de la beauté, les porter à une prière de tout l'être.

Avec leurs métaphores savoureuses, cernées de gracieux guillemets, les deux papes prennent soin de prévenir une objection : ne risque-t-on pas de transformer les églises en musées, et les célébrations en concerts ? C'est bien l'enjeu de l'« équilibre » dont parle François, ou de la « synthèse » de Benoît : il ne s'agit de remettre en cause ni la participation dynamique et vivante de l'assemblée par le chant, ni la place du silence dans la liturgie, toutes deux essentielles. Remarquons que cette préoccupation de l'équilibre trouve une belle expression dans un détail architectural dont beaucoup de nos églises sont pourvues : les tribunes. Souvent délaissées de nos jours, elles ont été généralement pensées pour leurs bonnes propriétés acoustiques ; mais on peut songer que leur mérite est aussi de dissimuler les musiciens, dont la place n'est pas première dans l'action liturgique et qui font toujours partie de l'assemblée (cf. *Musicam Sacram*, n° 23).

Pour éviter l'écueil d'une quête exclusivement esthétique tout autant que celui d'une censure chagrine déguisée en pragmatisme, on pourrait donc imaginer que chaque paroisse, dans la mesure de ses moyens, se constitue un répertoire propre de quatre ou cinq pièces « savantes » tout au plus, que l'on réserverait à des occasions particulières (messe de rentrée, fête ou solennité), à une place bien choisie de la liturgie (pendant la présentation des dons, en action de grâce après la communion...), et qui, répétées régulièrement, à intervalles de quelques mois, entreraient peu à peu dans l'oreille des membres de l'assemblée et soutiendrait leur prière. La place inusable de *Minuit, chrétiens*, d'Adolphe Adam (1847), dans les célébrations de Noël semble indiquer que les assemblées paroissiales sont disposées à accueillir de la sorte un répertoire ancien, et à l'associer aux grands moments de la vie liturgique pour en approfondir le sens, et en souligner la singularité. Loin d'être irréaliste, le vœu du pape François est bien celui d'un pasteur attentif aux besoins de son peuple.

La musique liturgique et son inculturation dans le temps présent

Par Philippe Barras,
*enseignant à l'Institut Supérieur de Liturgie,
directeur du Centre interdiocésain de pastorale catéchétique de Lille
et directeur de rédaction de La Maison-Dieu*

Philippe Barras aborde la difficile question de l'inculturation soulevée par le pape François.

Le discours, relativement court, que le pape François a adressé aux participants du Congrès international de musique sacrée, à l'occasion du cinquantenaire de la publication de l'*Instruction Musicam sacram*, revêt un intérêt majeur à mes yeux. A la suite de ses prédécesseurs, en particulier depuis St Pie X⁷, il situe la musique liturgique essentiellement comme facteur de participation pleine et entière des fidèles à l'action liturgique, y compris – et c'est là, me semble-t-il, le point important – dans le cadre du rapport complexe qu'entretient ladite musique avec la culture contemporaine⁸. Cela demande de bien comprendre ce que le dernier Concile a voulu entendre par « participation active », et c'est ce que précise le pape : elle consiste à savoir entrer profondément dans le mystère de Dieu sauvant son peuple par la mort et la résurrection du Christ, et donc « à savoir le contempler, l'adorer et l'accueillir, à en percevoir le sens ». Et la musique apparaît alors un secours précieux pour aider à entrer dans ce mystère, à en percevoir la profondeur et à le « sentir » avec tous les sens.

Cela demande aussi de bien comprendre la relation complexe que la liturgie entretient avec la culture contemporaine environnante. Cette question a agité et agite encore la réflexion chez nombre de musiciens d'Eglise : faut-il une musique à-part, distinct et en décalage avec le monde contemporain, marquant un sacré séparé du profane ? Ou faut-il une musique davantage en prise avec la culture et qui sera d'autant plus sacrée qu'elle ouvrira nos contemporains à un possible dialogue⁹ avec le Dieu de Jésus-Christ ? *Sacrosanctum concilium* a en quelque sorte tranché la question en affirmant que « l'Eglise approuve toutes les formes d'art véritable, si elles sont dotées des qualités requises, et elle les admet pour le culte divin. »¹⁰ La préférence marquée pour le chant grégorien¹¹ tenant essentiellement à sa faculté particulière à être « en connexion

-
1. Cf. son motu proprio de 1903 sur la musique sacrée, *Tra le sollecitudini*, qui envisage celle-ci comme moyen essentiel pour la participation active des fidèles.
 2. Le thème du congrès de mars 2017 portait justement sur le rapport entre musique sacrée et culture contemporaine.
 3. On touche ici à une autre dimension du « sacré » qui apparaît davantage comme médiation que comme séparation (cf. Mircea Eliade, *Le profane et le sacré*, éd. Gallimard, 1965).
 4. SC n°112 à propos de la musique sacrée.
 5. SC n°116.

étroite avec l'action liturgique »¹². Si l'on suit ce que dit le pape François, on pourrait ajouter que la musique sacrée gagnerait donc à s'appuyer davantage sur la culture contemporaine – sans pour autant se laisser emporter par les effets de modes passagères – afin d'aider les hommes et les femmes, et peut-être surtout les plus jeunes, à « entrer plus profondément dans le mystère de Dieu » et à entrer en relation avec lui.

A la suite de Saint Jean-Paul II, nous pouvons reprendre ici le concept théologique « d'inculturation » qu'il a défini, à la suite du Père Arrupe¹³, comme « l'incarnation de l'Évangile dans les cultures autochtones et en même temps l'introduction de ces cultures dans la vie de l'Église. »¹⁴ Une telle définition appelle au moins deux remarques. La première est que l'inculturation est un phénomène réciproque ! Il ne s'agit donc pas d'importer de manière plus ou moins heureuse des éléments culturels¹⁵ extérieurs (en particulier musicaux) à l'intérieur de la liturgie, mais d'engager une fécondation réciproque entre la culture métissée de la liturgie romaine avec ses 20 siècles d'histoire, et les cultures des hommes et des femmes d'aujourd'hui. Ce qui nécessite dialogue, recherche de consensus et au moins accueil bienveillant des styles et formes différentes véhiculées par des cultures contemporaines qui se croisent, se mélangent et parfois s'affrontent.

La seconde, encore plus profonde de notre point de vue, est que c'est d'abord l'Évangile, la Bonne Nouvelle, qui doit être inculturé : au-delà des moyens, il s'agit de la Révélation elle-même ! Et l'on retrouve bien ici la préoccupation du pape François : la question n'est pas seulement de chercher des adaptations particulières à une culture, elle est de faire entendre la Révélation dans une culture nouvelle, de manière à ce que nos contemporains (aussi bien les futurs convertis que les déjà baptisés) se trouvent en possibilité d'entrer plus profondément dans le mystère de Dieu. Là encore, écoute réciproque, dialogue bienveillant et recherche de consensus sont nécessaires. La musique sacrée a là une tâche immense devant elle¹⁶ et qui ne sera achevée qu'à la fin des temps !

6. SC n°112.

7. Il n'est pas anodin de remarquer que cette notion est née chez les Jésuites !

8. Jean-Paul II dans l'encyclique *Slavorum apostoli*, 1985, n°21 ; définition reprise au n°4 de *Varietates legitimae*, la 4^e instruction de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements de 1994, pour une juste application de la Constitution conciliaire sur la liturgie et portant sur « La liturgie romaine et l'inculturation ».

9. Dans ce cas, il faudrait plutôt parler d'enculturation, au sens sociologique du terme.

10. On lira avec profit le n°290 de *La Maison-Dieu* qui fait le point sur les chantiers de la musique liturgique aujourd'hui (cf. Michel Steinmetz, Emmanuel Bellanger, Philippe Robert, etc.), et présente une réflexion sur les critères de convenance d'une musique liturgique (Jo Akepsimas).

La participation active des fidèles aux célébrations liturgiques

Par P. Olivier de Cagny,
curé de la paroisse Saint-Louis en l'île à Paris et responsable de la Commission
diocésaine de pastorale sacramentelle et liturgique du diocèse de Paris

Le père Olivier de Cagny nous rappelle en peu de mots la signification de la participation active.

La question n'est pas nouvelle : en 1903, le Pape Saint Pie X souhaitait déjà que l'on puise le « véritable esprit » de la liturgie « à sa source première et indispensable : la *participation active* aux mystères sacro-saints et à la prière publique et solennelle de l'Église ». Pie XII, quelques années plus tard, confirmait en citant un autre pape : « Il est vraiment urgent que les fidèles assistent aux cérémonies sacrées, non comme des spectateurs muets et étrangers, mais qu'ils soient touchés à fond par la beauté de la liturgie... qu'ils fassent alterner, selon les règles prescrites, leurs voix avec la voix du prêtre et de la Schola ; si cela, grâce à Dieu, se réalise, alors il n'arrivera plus que le peuple ne réponde que par un léger et imperceptible murmure aux prières communes dites en latin et en langue vulgaire¹⁷ »¹⁸.

Cette notion de "participation active" exprime un des principaux objectifs du "Mouvement liturgique", terreau de la réforme de Vatican II dont l'objectif est que « tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques, qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même et qui, en vertu de son baptême, est un droit et un devoir pour le peuple chrétien, « race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté » (1 P 2, 9). Cette participation pleine et active de tout le peuple est ce qu'on doit viser de toutes ses forces dans la restauration et la mise en valeur de la liturgie »¹⁹.

D'autres termes qualifient cette participation dans les textes de Vatican II : pieuse, attentive, fructueuse, intérieure et extérieure. Le but est toujours que chacun puisse, dans l'Église Corps du Christ, prendre toute sa part du Mystère pascal du Sauveur.

Dire que tous participent ne signifie pas pour autant que tous doivent tout faire. La liturgie est toujours présidée par un ministre et d'autres services sont confiés à des fidèles (chants, lectures, service de l'autel...), mais « dans la célébration des sacrements, c'est toute l'assemblée qui est "liturge", chacun selon sa fonction, mais dans " l'unité de l'Esprit " qui agit en tous. "

¹⁷ Pape Pie XI, Constitution *Divini cultus*, IX.

¹⁸ Pape Pie XII, Encyclique *Mediator Dei*, 339.

¹⁹ Vatican II, Constitution sur la sainte liturgie, *Sacrosanctum Concilium*, 14. Voir aussi le n. 11).

Dans les célébrations liturgiques, chacun, ministre ou fidèle, en s'acquittant de sa fonction, fera seulement et totalement ce qui lui revient en vertu de la nature de la chose et des normes liturgiques²⁰»²¹.

²⁰ Ibid., n. 28.

²¹ Catéchisme de l'Église catholique, 1144.

Une demande nouvelle pour la musique liturgique : susciter de l'émotion

Par Vincent Decleire,
Compositeur, organiste,
professeur d'analyse et de formation musicale à Sevran en Seine-Saint-Denis

Vincent Decleire nous fait comprendre ce que l'émotion peut apporter à la liturgie. La question n'avait jamais été formulée par un pape de cette façon.

Le Concile Vatican II désirait « la participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques » de tous les fidèles²². Plus de cinquante ans après, le Pape François va plus loin, il souhaite une participation plus intense et plus profonde²³. Comment est-ce possible ?

Dans les *Exercices Spirituels*, Ignace de Loyola propose au retraitant en fin de journée d'appliquer les cinq sens de l'imagination à la méditation du mystère proposé tout au long du jour, comme pour davantage donner corps à la prière. Sur ce modèle, le pape demande d'« aider l'assemblée liturgique [...] à percevoir et à participer, à travers tous les sens, au mystère de Dieu »²⁴. Les cinq sens sont les portes de l'âme. Ouvrir ses oreilles, c'est devenir capable d'être rejoint à l'intérieur de soi-même, d'être touché, d'être ému : « Aujourd'hui écouterez-vous sa parole ? Ne fermez pas votre cœur comme au désert »²⁵.

Comment les musiciens peuvent-ils aider l'assemblée à participer plus intensément et plus profondément ? Peuvent-ils faire plus que le travail des « chants, sons, harmonies », la recherche de la beauté²⁶ ? Oui, ils peuvent créer « un climat émotif opportun, qui dispose à la foi et suscite l'accueil et la pleine participation au mystère que l'on célèbre »²⁷.

Les expressions du Pape François sont très précises. L'émotion musicale n'est pas la foi mais peut y disposer. Elle est comme une invitation, elle peut susciter l'accueil, mais ne remplace pas l'adhésion de la volonté. Elle peut conduire à une participation plus pleine au mystère car elle donne de vivre ici et maintenant, corps et âme, la grâce de l'instant donné.

L'étymologie du mot « émotion » dit un mouvement hors de : *motio ex*. L'âme, le cœur, l'esprit sont mus et entraînés hors de ce qui leur est habituel. L'émotion est telle qu'elle appelle en retour un mouvement de réponse. Cette réponse peut être positive : « Tu as ouvert mes oreilles [...] alors j'ai dit : « Voici je viens » »²⁸. Ou indifférente, voire négative : « Nous vous avons

¹ *Sacrosanctum Concilium* 4

² Discours du samedi 4 mars 2017 § 5 et 7

³ § 8

⁴ Ps 94, 7-8

⁵ § 7

⁶ § 6

⁷ Ps 39, 7-8

joué de la flûte, et vous n'avez pas dansé. Nous avons chanté des lamentations, et vous ne vous êtes pas frappé la poitrine. »²⁹ C'est pourquoi l'émotion ne peut pas être le critère dernier de la qualité d'une célébration, car il faut se demander quelle réponse a été donnée à l'émotion. C'est l'amour et la charité vécus pendant et après la liturgie, qui sont le critère ultime de toute liturgie. Matthieu ne dit pas si le soir du Jeudi saint, Jésus a fait un émouvant solo en chantant les psaumes avec ses disciples³⁰ – car ce n'est pas l'essentiel – mais il montre Jésus qui se livre par amour.

Hier, « les pères conciliaires percevaient la difficulté des fidèles à participer à une liturgie dont ils ne comprenaient plus pleinement le langage, les paroles et les signes. »

³¹ Aujourd'hui, le pape lie la capacité d'être ému avec la compréhension de la musique dans une culture donnée : « Il est nécessaire de faire en sorte que la musique sacrée et le chant liturgique soient pleinement « inculturés » dans les langages artistiques et musicaux de l'actualité, c'est-à-dire qu'ils sachent incarner et traduire la Parole de Dieu [...] en créant également un climat émotif [...] »

L'expérience nous montre que tout le monde n'est pas ému de la même façon et ne réagit pas à l'émotion de façon identique : cela dépend du sexe, de l'âge, de la sensibilité, de la langue, de la culture, de l'éducation, etc. Les gens du Nord sont décrits comme plus introvertis, plus sobres dans leur expressivité, ceux du Sud plus extravertis et expansifs. Quel climat émotif créer alors ? Celui qui est « opportun ». Le pape fait appel au critère de convenance et rappelle la dignité de la célébration³². Il faut à chaque fois discerner, ce qui n'est pas facile alors que les communautés deviennent de plus en plus multiculturelles et hétérogènes.

Pourquoi le pape ne parle-t-il pas d'émotion quand il demande de « sauvegarder et de valoriser le patrimoine » musical du passé ? Il indique une piste : « l'utiliser de façon équilibrée au présent et en évitant le risque d'une vision nostalgique ou « archéologique » ». Il est clair qu'utiliser au présent la musique du passé, c'est la rendre vivante, émouvante, parlante à l'homme d'aujourd'hui en créant un climat émotif opportun.

Ce que le pape demande aux musiciens, il le demande à tous ceux qui ont une charge de parole dans la célébration et sollicitent l'écoute : c'est une même « perspective »³³. Si les chrétiens assemblés sont invités à « percevoir le sens, grâce en particulier au silence religieux et à la musicalité du langage avec lequel le Seigneur nous parle »³⁴ (on pourrait traduire : les intonations, les inflexions de voix...), quel soin ne faut-il pas apporter à tout acte vocal en liturgie !

⁸ Mt 11, 17 et aussi Lc 7, 32

⁹ Mt 26, 30

¹⁰ § 3

³² § 4

³³ § 5

³⁴ § 5 Cf. la méditation matinale à Sainte Marthe du jeudi 12 décembre 2013

Musique liturgique et œcuménisme : des Églises-sœurs, une louange à l'unisson

Par P. Marcel Metzger,
*professeur émérite de la faculté de théologie catholique de l'université de
Strasbourg et curé « multicampanaire » aux environs de Strasbourg*

Le père Marcel Metzger met en avant le souhait œcuménique du pape.

« Je louerai l'Éternel de tout mon cœur. Je raconterai toutes tes merveilles, etc. » C'est la version des assemblées protestantes. Les assemblées catholiques chantent le même refrain, avec cette variante : « Je louerai le Seigneur ». Mais combien d'autres chants ont traversé les frontières interconfessionnelles sans retouche ? Depuis la réforme liturgique catholique et l'appel à constituer un répertoire en langue vivante (1963), les emprunts aux Églises-sœurs ont été de plus en plus fréquents, non seulement pour renouveler le fonds catholique, mais aussi par diffusion des cantiques d'inspiration biblique (Gélineau, Deiss), dont certains furent adoptés par les assemblées protestantes. De tels échanges avaient déjà eu lieu auparavant, surtout dans les régions où plusieurs confessions cohabitent. Parfois ce n'était que la mélodie, comme les chorals de Bach, et parfois le texte. Car les mélodies traversent les murs des églises, surtout en été quand les portes sont ouvertes et que les refrains circulent ensuite dans les maisons.

Le renouveau culturel des années 1950 a favorisé les échanges entre les courants artistiques. Les Églises y ont participé jusqu'à susciter elles aussi de nouvelles formes de chant pour les assemblées. Dans ce contexte, la musique de gospel a été largement reçue, dépassant les frontières confessionnelles. De même, par la suite, les répertoires des mouvements charismatiques. Les assemblées œcuméniques ont favorisé ces échanges, mais plus encore, et de façon permanente, la communauté de Taizé, tant par les rassemblements réguliers de jeunes de toutes confessions que par la célébration de la louange quotidienne. Le répertoire de la communauté s'est ouvert largement aux apports de toutes les confessions chrétiennes. D'autres fondations et communautés ont aussi élargi ces échanges, dont celle de Sylvanès, très attentive aux traditions du chant byzantin.

Un répertoire commun des confessions chrétiennes est en voie de constitution. Plusieurs pistes se dessinent. À commencer par celle des psautiers, qui est le bien commun de toutes les Églises, et au-delà, et la base même du chant liturgique. Mais à bien des égards son langage reste hermétique à la culture de notre temps. La communauté de Taizé y est sensible. Elle a déjà constitué une sélection des psaumes les plus accessibles. Le répertoire psalmique des lectionnaires catholiques présente le même avantage. La voie est ouverte à bien d'autres initiatives encore, à mener ensemble entre Églises.